



Service médical Occitanie



MÉDECIN LIBÉRAL : DÉCOUVREZ LE TÉLÉSERVICE EMS DE L'ASSURANCE MALADIE

Le téléservice EMS (échanges médicaux sécurisés) de l'Assurance Maladie permet aux médecins libéraux d'échanger de façon dématérialisée des informations et documents médicaux avec le Service médical dont dépendent leurs patients.

4 bonnes raisons d'utiliser le téléservice EMS :



SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Accédez au téléservice EMS avec votre carte CPS et votre compte amelipro.



VOS DEMANDES PAR PATIENT

Avec le NIR de l'assuré, adressez automatiquement au Service médical dont dépend votre patient vos informations et pièces médicales.



NOS ÉCHANGES CENTRALISÉS

Depuis la page d'accueil du téléservice EMS, consultez, recherchez et suivez vos messages, nos réponses et nos sollicitations.



GAIN DE TEMPS

Choisissez le meilleur moment dans votre journée de travail pour nous adresser vos messages, et obtenez nos réponses plus rapidement grâce à la suppression des délais postaux.



MÉDECIN LIBÉRAL : DÉCOUVREZ LE **TÉLÉSERVICE EMS** DE L'ASSURANCE MALADIE



Comment utiliser le téléservice EMS pour vos demandes ?

Muni(e) de votre carte CPS, connectez-vous à votre compte amelipro, à l'adresse https://authps-espacepro.ameli.fr/. L'accès à votre compte est également disponible depuis le site www.ameli.fr / professionnels de santé / médecins / amelipro.

Sur la page d'accueil de votre compte amelipro, dans le menu 'Services patient', cliquez sur 'Contacter' dans l'item 'Echanges Médicaux sécurisés'.

Votre messagerie sécurisée et personnelle s'ouvre. Pour créer votre message, sélectionnez votre patient en renseignant son NIR. La CPAM de rattachement de votre patient détermine automatiquement à quel échelon local du Service médical va être envoyé votre message.

Cliquez sur le bouton 'Poser une question' : saisissez alors l'objet et le corps de votre message, intégrez en toute confidentialité vos pièces jointes, puis cliquez sur 'Envoyer'. Exemples de pièces jointes : compte-rendu médical d'hospitalisation, compte-rendu d'examen (scanner, IRM, etc.), certificat complémentaire utile à la prise de décision du médecin conseil de l'Assurance Maladie, document apportant un élément nouveau au regard d'une demande initiale, etc.

5

Δ

Vous serez alerté(e) de la réponse de l'échelon local du Service médical par une notification que vous recevrez dans la boîte mail associée à votre compte amelipro. Connectez-vous alors au téléservice EMS et consultez votre liste de messages.



ENTRE VOUS & NOUS

Pour en savoir plus, contactez le 36 08 (service gratuit + prix d'un appel) ou le correspondant informatique services de votre caisse primaire.